

Un sport mixte, individuel et d'équipe dès l'âge de 5 ans
Encadrement assuré par un breveté d'état et les initiateurs fédéraux issus du club



Horaires de glace

Lundi : 17h45 à 19h15 (A, B, C)
Mardi : 19h30 à 21h00 (C)
Vendredi : 17h50 à 19h00 (A, B, C)
Dimanche : 18h00 à 20h15 (B, C)

Groupes : A Challenge, B Ligue, C France et Starclass

La licence doit être acquittée afin de pouvoir monter sur la glace

Prêt de casque seulement le premier mois à partir de la date d'inscription.

Réduction sur la cotisation de 15% si deux patineurs de même famille, et 25% si trois patineurs et plus. (applicable en date de l'inscription)

Non inclus les frais de déplacement, d'hébergement et restauration pour les compétitions.

La moitié des frais d'inscription aux compétitions est pris en charge par le club, l'autre moitié est à la charge du patineur.

Inscription

Pour toute inscription prise en cours d'année, le montant de la cotisation sera total moins le(s) mois non patinés. Le mois entamé et la licence restant dû.

Cotisation

	Licences *	Adhésion	Cotisation	Location	Affutage**	Kevlar***
Kid (1 ^{er} Année) -10 ans	19,56 €	10 €	95 €	50 €	(25 €)	(35 €)
Loisirs -10 ans	39,76 €	10 €	100 €	50 €	(25 €)	(35 €)
Compétition -10 ans	64,36 €	10 €	115 €	50 €	(25 €)	(35 €)
Loisirs +10 ans	39,76 €	10 €	120 €	50 €	(25 €)	(35 €)
Compétition +10 ans	64,36 €	10 €	135 €	50 €	(25 €)	(35 €)

*Incluant assurance FFSG

*Transfert loisir vers compétition en cours d'année : 24,60 €

** Si le club doit affûter les patins, nous vous demanderons d'acquitter 25 € par saison pour le service.

*** Port du Kevlar obligatoire pour les patineurs faisant – 57 sec sur la distance de 500m



Matériel obligatoire à la charge du patineur

- Une paire de gants
- Un casque
- Un collant de sport
- Une veste de survêtement ou un sweatshirt pas trop ample
- Une paire de protège tibias sans cheville
- Un protège cou
- Une paire de genouillères
- Fortement conseillé, sous-combinaison en kevlar



Remise du dossier d'inscription

Feuille d'inscription remplie et signée.

Certificat médicale autorisant la **pratique du short-track en compétition**.

Pour les compétiteurs : photocopie de la carte Vitale et Complémentaire

****Les licences sont valables du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018***

Pour tout renseignement, une permanence sera assurée lors des entrainements.

Pour toute demande d'essai ou de réglage de matériel, SVP prévenez nous au moins 24 heures avant l'entraînement.

Contact : 06 78 43 23 47

<http://choletshorttrack.clubeo.com/>

contact.choletshorttrack@gmail.com



Charte du patineur de Short Track

1. **Tous les patineurs doivent être présents à l'heure.**
2. **Tous les patineurs doivent avoir leur équipement en état, si des ajustements sont nécessaires il doit en avertir l'encadrement au plus tard la journée avant la séance d'entraînement.**
3. **Tous les patineurs et si besoin les accompagnateurs sont censés aider à la mise en place et au rangement des protections latérales.**
4. **En cas d'absence, le patineur ou à défaut son responsable doit en prévenir au plus tôt l'encadrement.**
5. **Tous les patineurs doivent se montrer respectueux envers l'encadrement et les autres patineurs.**

Salutations sportives et bonne glisse à tous

Jacques Craipeau

Président de Cholet Short Track